Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 13 MAR. 2026
ID : 059-215900630-20260303-2026013-DE

N° 2026.013

Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **12**
Votants **13**
Date de convocation
26.02.2026
Date de l'affichage
26.02.2026
Objet de la délibération

Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026

N° 2026.013

Date de mise en ligne de l'acte règlementaire :

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **03 mars 2026**

L'an deux mil vingt six
le **trois mars** *à* **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** *régulièrement convoqué, s'est réuni*

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN - Stéphane HUCLIEZ – Virginie DELSARTE- Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO -

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN)

Absents : Philippe CROMBOIS – Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Sophie TEMPEZ - Félicie BOUTHEMY -

M Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-15 ; considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2026.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le Maire,
Yannick HERBET

Le secrétaire,
Maxime LUTICK

Ref. 201500 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 13 MAR. 2026
ID : 059-215900630-20260303-2026014-DE

N° 2026.014

Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **12**
Votants **13**
Date de convocation
26.02.2026
Date de l'affichage
26.02.2026
Objet de la délibération

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

N° 2026.014

Date de mise en ligne de l'acte règlementaire :

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **03 mars 2026**

L'an deux mil vingt six
le **trois mars** *à* **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** *régulièrement convoqué, s'est réuni*

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN - Stéphane HUCLIEZ – Virginie DELSARTE- Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO -

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN)

Absents : Philippe CROMBOIS – Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Sophie TEMPEZ - Félicie BOUTHEMY -

M Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M Maxime LUTICK pour remplir cette fonction.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le secrétaire,

Maxime LUTICK

Ref. 201500 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 17 MAR. 2026
ID : 059-215900630-20260303-20260015-DE

N° 2026.015

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **03 mars 2026**

L'an deux mil vingt six
le **trois mars** *à* **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** *régulièrement convoqué, s'est réuni*

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN - Stéphane HUCLIEZ – Virginie DELSARTE- Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO -

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN)

Absents : Philippe CROMBOIS – Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ – Auréli HUET – Sophie TEMPEZ - Félicie BOUTHEMY -

M Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

BEAUVOIS en Cambrésis

Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **12**
Votants **13**
Date de convocation
26.02.2026
Date de l'affichage
26.02.2026
Objet de la délibération

Maintien ou non des fonctions d'un adjoint suite au retrait de sa délégation

N° 2026.015

Date de mise en ligne de l'acte règlementaire :

Suite à l'arrêté n° 2026-019 du 25 février 2026 portant retrait de délégation de fonction et de signature à Mme Gilberte BOITTIAUX adjoint, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du retrait de délégation de fonction et de signature et de se prononcer sur le maintien ou non du poste d'adjoint après le retrait de l'ensemble de ses délégations.

Après discussions et échanges d'observations, les résultats du vote, tels qu'ils ressortent des choix des élus sont les suivants :

Nombre de conseillers municipaux présents : **12**
Nombre de votants : **13** (dont un vote par procuration)
Abstentions : **5** (Didier JACQUEMIN, Dominique PLATEAUX (par procuration) Mickaël CHRETIEN, Laurye LALLEMANT, Guillaume MASSART)
Reste pour suffrages exprimés : 8 voix

POUR le maintien dans le poste : **4 voix** : Gilberte BOITTTIAUX, Virginie DELSARTE, Sylvie VERMEIL, David MORAIS CARDOSO

CONTRE le maintien dans le poste : **4 voix** : Yannick HERBET, Marylise BALESTRIE, Maxime LUTICK, Stéphane HUCLIEZ

Ref. 201500 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 17 MAR. 2026
ID : 059-215900630-20260303-20260015-DE

En vertu des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante. En conséquence, il convient de retenir une majorité de suffrages accordés contre le maintien de Mme Gilberte BOITTIAUX dans son poste d'adjoint.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK

Réf. 201500 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 18 MAR. 2026
ID : 059-215900630-20260303-20260016-DE

N° 2026.016

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **03 mars 2026**

L'an deux mil vingt six
le **trois mars** *à* **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** *régulièrement convoqué, s'est réuni*

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN - Stéphane HUCLIEZ – Virginie DELSARTE- Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO -

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN)

Absents : Philippe CROMBOIS – Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Sophie TEMPEZ - Félicie BOUTHEMY -

M Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

BEAUVOIS en Cambrésis

Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **12**
Votants **13**
Date de convocation
26.02.2026
Date de l'affichage
26.02.2026
Objet de la délibération

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement pour l'exercice 2026

N° 2026.016

Date de mise en ligne de l'acte règlementaire :

Suite à la réception du rapport de l'expertise géotechnique de l'église et de devis pour la reprise de désordres multiples prioritaires, dans l'attente du vote du budget 2026 il est nécessaire de modifier l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement pour 2026.

En effet, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Ces crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Compte-tenu du montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 et restes à réaliser) la hauteur maximale des dépenses susceptibles d'être engagées atteint la somme de 91 935€.

Dans cet optique M le Maire sollicitera donc la modification de la délibération 2026-004 comme suit :

Ref. 201500 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 18 MAR. 2026
ID : 059-215900630-20260303-20260016-DE

> Bâtiments

- Remplacement des menuiseries garderie maternelle 6 000
- Travaux de reprise de l'Eglise 37 000 € (art. 2131)

> Voirie

- Rue du Centre, rue Aristide Briand (art. 2151) 37 935 €

> Matériel informatique

- Remplacement matériel informatique 11000€ (art 2183)

Après discussions et échanges d'observations, le conseil municipal par 11 Pour et 2 abstentions (Guillaume MASSART, David MORAIS-CARDOSO) décide d'ouvrir les crédits nécessaires, soit 91935,00 €.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK

Réf. 201-500 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 17 MAR 2026
ID : 059-215900630-20260303-20260017-DE

N° 2026.017

Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **12**
Votants **13**
Date de convocation
26.02.2026
Date de l'affichage
26.02.2026
Objet de la délibération

Révision libre de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis pour l'année 2026

N° 2026.017

Date de mise en ligne de l'acte règlementaire :

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **03 mars 2026**

L'an deux mil vingt six
le **trois mars** *à* **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** *régulièrement convoqué, s'est réuni*

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE – Mickaël CHRETIEN - Stéphane HUCLIEZ – Virginie DELSARTE- Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL – Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART – David MORAIS CARDOSO -

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN)

Absents : Philippe CROMBOIS – Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ – Aurélie HUET – Sophie TEMPEZ - Félicie BOUTHEMY -

M Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la CA2C verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Lors de tout nouveau transfert de charges entre les communes et leur EPCI, la CLECT se réunit obligatoirement afin d'évaluer le montant des charges transférées.

La Communauté d'Agglomération peut alors décider de s'écarter de ce rapport et proposer à ses communes membres de réviser librement le montant de leurs attributions de compensation.

Dans ce cas, l'EPCI et les communes concernées par cette fixation libre devront prendre les délibérations concordantes.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2025 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu le 1er bis du V de l'article 11609 nonies C du code général des impôts,

Ref. 20r500 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 17 MAR. 2026
ID : 059-215900630-20260303-20260017-DE

Vu la délibération 2020/133 de la Communauté [illegible] fixant le montant des attributions de compensation 2020 [illegible] d'évaluation des charges transférées,

Vu la délibération prise en séance du 5 février 2026 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis fixant le montant des attributions de compensation fixé librement pour 2026,

Considérant le rapport de révision libre des attributions de compensation,

Entendu les modalités de fixation libre,

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 375 147,69 €

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, par 11 Pour et 2 abstentions (Guillaume MASSART, David MORAIS CARDOSO) approuve et accepte le montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 375 147,69 €

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le Maire,
Yannick HERBET

Le secrétaire,
Maxime LUTICK

Réf. 201500 Berger-Levrault (1012)